

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 21 octobre 2021

DCM N° 21-10-21-21

Objet : Communication des décisions.

Rapporteur: M. le Maire

1<sup>er</sup> cas

Décisions prises par M. le Maire

1°

Recours contentieux.

DATE DU RECOURS	OBJET	N° ACTES	ELU / JURIDICTION CONCERNEE
2 septembre 2021 3 septembre 2021 9 septembre 2021 9 septembre 2021 9 septembre 2021 13 septembre 2021 13 septembre 2021 14 septembre 2021 16 septembre 2021 16 septembre 2021 27 septembre 2021 28 septembre 2021	Demandes d'annulation formées par 12 requérants à l'encontre des avis de paiement de forfaits de post stationnement	5.8	Commission du Contentieux du Stationnement Payant de LIMOGES
10 juillet 2021	Recours en annulation contre l'arrêté du Maire du 29 avril 2021 refusant un permis de construire en vue de la transformation d'un local en studio sis 73 rue aux Arènes	5.8	Tribunal Administratif de Strasbourg
23 août 2021	Recours contre la décision de rejet de la réclamation indemnitaire du 22 juin 2021	5.8	Tribunal Administratif de Strasbourg
24 septembre 2021	Requête aux fins d'autorisation de pénétrer dans l'immeuble sis 15 rue Belle Isle pour permettre aux inspecteurs de salubrité de	5.8	Tribunal Judiciaire

	constater les désordres		
--	-------------------------	--	--

## 2°

Décisions rendues.

DATE DECISION	NATURE DE LA DECISION	OBJET	N° ACTES	ELU /JURIDICTION CONCERNEE	OBSERVATIONS / DECISIONS
6 septembre 2021 13 septembre 2021 20 septembre 2021 22 septembre 2021 24 septembre 2021	Décisions	Demandes d'annulation formées par 5 requérants à l'encontre des avis de paiement de forfaits de post stationnement	5.8	Commission du Contentieux du Stationnement Payant de Limoges	Annulations des forfaits de post stationnement.

## 3°

Communication des décisions en matière de marchés publics

*(Tableau en annexe joint)*

### 2<sup>ème</sup> cas

**Décision prise par Mme Anne STÉMART, Adjointe au Maire**

#### 1°

Décision portant sur les mesures de la carte scolaire pour la rentrée 2021/2022 (*Annexe jointe*)

Date de la décision : 28/09/2021

### 3<sup>ème</sup> cas

**Décision prise par M. Guy REISS, Adjoint au Maire**

#### 1°

Décision portant sur les entrées gratuites dans le cadre de l'opération « Metz dit Merci » (*Annexe jointe*)

Date de la décision : 06/10/2021

Service à l'origine de la DCM : Assemblées Commissions : Référence nomenclature «ACTES» : 5.2 Fonctionnement des assemblees
---

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. François GROSDIDIER Maire de Metz , Secrétaire de séance : Mme Emmanuelle CHAMPIGNY, Directrice Générale des Services Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 0 dont 0 sont encore en fonction à la date de la délibération. Membres assistant à la séance : 0    Absents : 0                    Dont excusés : 0
---

**Décision :**

**Décisions prises par le Maire au sens de l'article L2122-22 du CGCT pour la Ville de Metz  
(décisions du 01/09/21 au 30/09/2021)**

Numéro de marché	Objet	Titulaire	Montant du marché de base HT	Durée	Type de procédure
21054-AV01	ECOLE ELEMENTAIRE DE PLANTIERES - CREATION D UN ASCENSEUR LOT ELECTRICITE	PETER ELECTRICITE (57070 METZ)	2 105,60 €	1 MOIS	Article R. 2194-2 du Code de la commande publique.
21022A1	ACQUISITION DE VITRERIE ET ACCESSOIRES VOLETS ROULANTS LOT 1 VITRERIE	VERRISSIMA 57000 METZ	45 000,00 €	36 MOIS	Articles R. 2123-1, R. 2123-4 et R. 2123-7 du Code de la commande publique.
21022A2	ACQUISITION DE VITRERIE ET ACCESSOIRES VOLETS ROULANTS LOT 2 ACCESSOIRES VOLETS ROULANTS	SERVISTORES SUD 46300 GOURDON	150 000,00 €	36 MOIS	Articles R. 2123-1, R. 2123-4 et R. 2123-7 du Code de la commande publique.
21043	MISE EN PLACE D'UN SYSTEME D'ALERTE A LA POPULATION 2022 - 2025	CEDRALIS 69500 BRON	52 000,00 €	48 MOIS	Articles R. 2123-1, R. 2123-4 et R. 2123-5 du Code de la commande publique.
2018073-AV07	AVENANT 7 : MAINTENANCE DES ASCENSEURS, MONTE-CHARGES, RIDEAUX, BARRIERES, PORTAILS	ILEX LORRAINE 57160 MOULINS LES METZ	822,89 €	1 MOIS	Article R. 2194-2 du Code de la commande publique.
21060	COLLECTE DES CORBEILLES A PAPIERS SUR LE TRAJET METTIS	METZ POLE SERVICES 57070 METZ	169 200,00 €	36 MOIS	Articles L. 2123-1 et R. 2123-1 à R. 2123-7 du Code de la commande publique.
21055	ECOLE LE GRAOULLY - CREATION ISSUES DE SECOURS LOT MENUISERIE BOIS	CAPDOUZE 57155 MARLY	10 010,00 €	2 MOIS	Articles R. 2122-2 du Code de la commande publique.
21040	FOURNITURE ET MISE EN CEUVRE DES EQUIPEMENTS DE 4 PISTES DE LAVAGES POUR PL ET VL	LAVANCE EQUIPEMENTS 35650 LE RHEU	74 599,00 €	3 MOIS	Articles R. 2123-1, R. 2123-4 et R. 2123-5 du Code de la commande publique.





REPUBLIQUE FRANÇAISE  
MAIRIE DE METZ  
Pôle Sports, Jeunesse et Vie Associative  
Service Cellule de Gestion

DECISION ADMINISTRATIVE  
SJVA2021-01

**OBJET : Entrées gratuites dans le cadre de l'opération "Metz dit Merci"**

Nous, Guy REISS, Adjoint au Maire de Metz,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) pris notamment en ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

VU la délibération du Conseil Municipal n°20-05-28-7 du 28 mai 2020

VU le règlement intérieur des piscines municipales adopté par délibération du Conseil Municipal en date du 5 juillet 2018,

VU la décision n° 1/2021 en date du 29 janvier 2021 approuvant les tarifs des piscines municipales,

CONSIDERANT que l'opération "Metz dit Merci" a pour but d'offrir au personnel soignant mobilisé pendant la crise sanitaire des moments de détente sportifs, culturels ou ludiques,

DECIDE

ARTICLE 1 : DE METTRE EN PLACE une offre concernant les piscines municipales en proposant de mettre à disposition aux usagers détenteurs de la carte "Metz dit Merci" des entrées gratuites, limitées à 50 par mois, de septembre à décembre 2021. La carte PASS-PISCINES devra être retiré à la piscine Lothaire sur les horaires d'ouverture avec les justificatifs demandés.

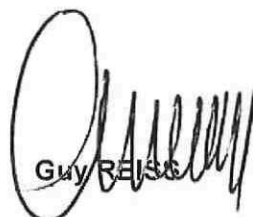
ARTICLE 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Le dépôt d'un tel recours peut être opéré par voie électronique à partir du site de téléprocédures <http://www.telerecours.fr/>.

ARTICLE 3 : Les conseillers municipaux sont informés sans délai et au moyen de l'extranet des élus de la teneur de la présente décision dès son entrée en vigueur. Elle fera également l'objet d'une communication lors d'un prochain Conseil Municipal et sera inscrite au registre des délibérations conformément à l'article L2122-23 du CGCT.

ARTICLE 4 : Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Metz est chargée de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de la Moselle et à Monsieur le Trésorier Principal Municipal.

Fait à Metz, le 06 octobre 2021

Le Maire,  
L'adjoint délégué



Guy REISS

Acte certifié exécutoire le.....